

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

Le 27 Février 2025, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 21 Février 2025, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, MUNETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, BERNARD, LE BREDONCHEL, CADRET, BOYER, VEILLON, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme MESSYASZ	Adjointe	qui a donné procuration à	Mme HUE Adjointe
M. CROMER	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. LE BREDONCHEL Conseiller M ^{al}
Mme DALCIN	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. CAZAUBON Adjoint
Mme GOFFREDI	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme GARRIGOU Adjointe
Mme BOUDEAU	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
M. ALCOUFFE	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M ^{ale}
Mme SANS	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme QUILLET Conseillère M ^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : MM SEGUIN, BAHLOUL, ROHEL et SETTIER, Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD

454 - OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) représente une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire des collectivités de plus de 3 500 habitants.

Le DOB permet d'informer les élus, conseillers municipaux, et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le Budget Primitif 2025, dernière année du mandat électoral 2020-2026, devra répondre au mieux aux préoccupations de la population lesparraine, tout en intégrant le contexte économique international et national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2025, ainsi que la situation financière locale.

Le contexte international et national

A l'instar des derniers exercices, cette préparation budgétaire 2025 s'inscrit dans un environnement complexe et d'une grande instabilité.

La croissance mondiale, pour 2025, est attendue sans véritable élan, autour de **3%**, et avec des dynamiques régionales très différente. Face à la nette décélération de l'inflation en 2024, la plupart des banques centrales des pays avancés, ont commencé à desserrer l'étai du crédit. En sus, le contexte géopolitique (*les conflits ukrainien et du Moyen-Orient ; l'élection présidentielle américaine...*) se tend dans de nombreux pays.

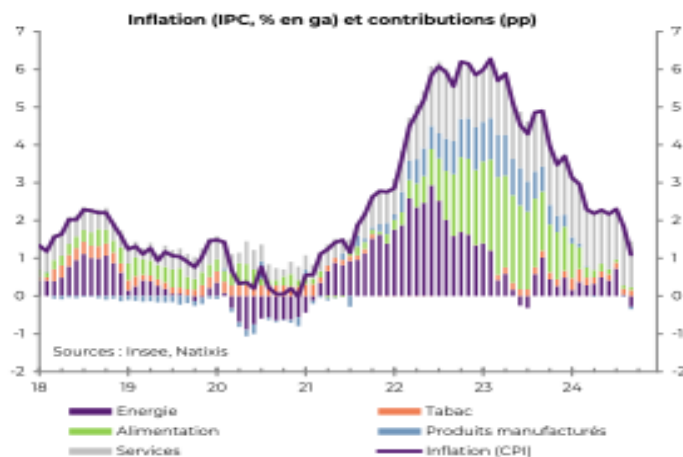
Au plan national, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité. Après la démission du gouvernement le 5 décembre 2024 à la suite d'une motion de censure, les débats sur les textes financiers ont été suspendus.

Une Loi spéciale promulguée le 20 décembre 2024 par le Président de la République et son décret d'application le 30 décembre 2024 ont permis la répartition des crédits relatifs aux services votés (*article 47 de la Constitution*) et d'assurer la continuité des services publics.

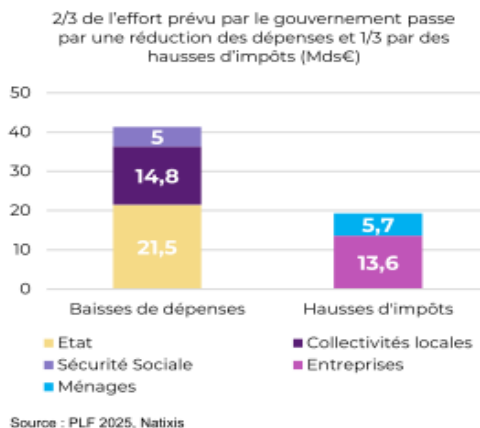
Le 15 janvier 2025, l'examen du projet de Loi de finances (PLF) 2025 a pu reprendre. La commission mixte paritaire a été réuni le 30 janvier 2025, pour élaborer un texte qui a été approuvé le 5 février 2025 par l'Assemblée Nationale et le 6 février 2025 par le Sénat.

Avec un scénario de croissance qui pâlit en 2025, avec un ralentissement de l'inflation qui devrait se poursuivre et une réduction du déficit public qui devrait être inférieure à celle annoncée, les principaux chiffres macro-économiques de la Loi de Finances 2025 sont les suivants :

- Une croissance à + **1,9 %** ;
- Un reflux notable de l'inflation qui s'établirait à + **1,7 %** contre + **2,6 %** en 2024 ;
- Un déficit public réduit à **5,4 %** du Produit Intérieur Brut (PIB);



En 2024, le déficit public a atteint **6,1 %** du PIB alors que la Loi de Finances 2024 le programmait à **4,4%** et à **5,5 %** dans le Programme de Stabilité. Aussi, le gouvernement vise, en 2025, un effort de redressement budgétaire entre 30 et 40 milliards d'€uros d'économies, accompagnés de 20 milliards d'€uros de hausse d'impôts, avec pour objectif de ramener le déficit public à **5%**.



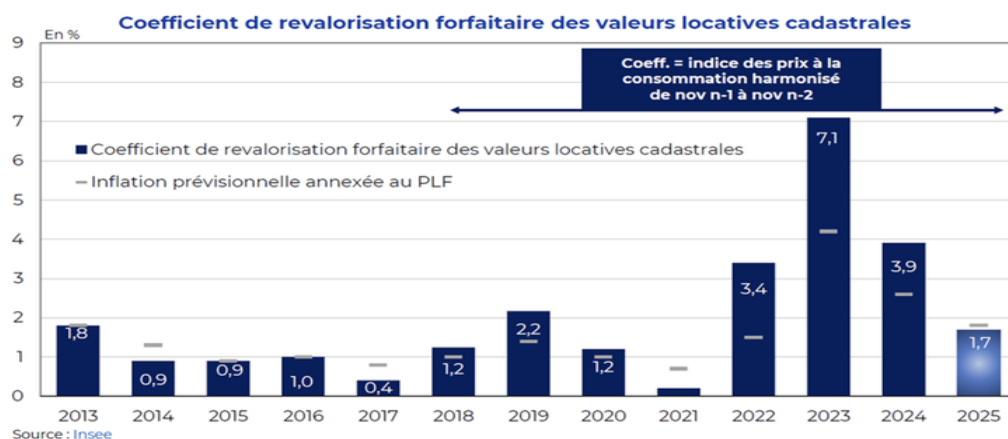
Pour cela, les collectivités locales seront également associées à ce redressement budgétaire et ce, par une ponction de **2,2 milliards** d'€uros sur leurs recettes.

Le contexte législatif

Dans ce contexte, l'État, par le vote de la Loi de Finances (LFI) 2025, a pris des mesures impactant les collectivités, à savoir :

- Le gel du taux de compensation de la TVA à **16,404 %** ;
- L'instauration d'un dispositif de mise en réserve d'un milliard d'€uro, dont **500 M€** pour le bloc local, appelé **DILICO – Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales** ;
- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est revalorisée de **150 millions** d'€uros, portant ainsi le montant total à **27,3 milliards** d'€ ;
- L'augmentation du taux de cotisations patronales de la CNRACL (*Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales*). Dès le 1^{er} janvier 2025 et jusqu'en 2028, les cotisations augmenteront de 3 points/an. Fixé à **31,65 %**, le taux de cotisation passe donc immédiatement à **34,65 %**, et continuera d'évoluer pour atteindre **43,65 % au 1er janvier 2028** ;
- Concernant la fiscalité des taxes ménages, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales est évalué à **1,7 %** ;

Vous trouverez ci-dessous l'évolution, depuis 2013, dudit coefficient de revalorisation forfaitaire :



Le contexte local

Lesparre Médoc, ville *Sous-Préfecture* du territoire, ville de *centralité*, consacre près de 25% de son budget communal, tant en investissement qu'en fonctionnement, à ces charges territoriales.

En 2024, la collectivité a fait l'objet d'une enquête financière, autrement dit un contrôle, de la Chambre Régionale des Comptes, avec un examen particulier sur la gestion des écoles primaires et ce, sur la période 2021-2023. Il ressort du rapport provisoire, des observations qualitatives quant à la gestion de la collectivité, à savoir « *des indicateurs financiers qui s'améliorent nettement sur la période, grâce à l'absence de nouveaux emprunts ainsi que par la bonne tenue de la capacité d'autofinancement brute* ».

Aussi, les choix ambitieux opérés par la municipalité, depuis plusieurs années, ont garanti la santé financière de la Ville, ont permis et vont permettre le développement de nouvelles politiques publiques et de nouveaux projets sur notre territoire.

Vous trouverez ci-dessous l'évolution des résultats du Budget Communal depuis 2021 :

	2021	2022	2023	2024
Fonctionnement				
Dépenses	6 122 749,58 €	6 562 625,40 €	7 158 174,67 €	6 749 401,27 €
Recettes	6 447 735,76 €	7 125 258,47 €	7 630 164,26 €	7 204 270,85 €
Résultat de l'exercice	324 986,18 €	562 633,07 €	471 989,59 €	454 869,58 €
Investissement				
Dépenses	1 255 095,93 €	1 520 537,95 €	1 688 489,79 €	1 648 102,62 €
Recettes	930 462,29 €	1 587 215,44 €	2 370 491,81 €	1 016 605,29 €
Résultat de l'exercice	-324 633,64 €	66 677,49 €	682 002,02 €	-624 497,33 €

La collectivité a totalisé, depuis cinq ans consécutifs, un désendettement de **2 500 000 €** permettant ainsi de développer de nouvelles capacités d'investissement. Le ratio de désendettement qui évalue la solvabilité de la commune apparaît satisfaisant, bien en deçà du seuil d'alerte des 11-12 ans, avec une capacité de désendettement de **4,3 années**. Il est à souligner que le ratio d'endettement par habitant s'établit à **586 €** et se maintient sous la moyenne nationale de notre strate, à savoir **764 €**.

Pour 2025, la collectivité souhaiterait maintenir, une année supplémentaire, son désendettement en n'ayant pas recours à l'emprunt pour financer de futures opérations structurantes.

Conformément aux orientations politiques de 2024, la politique d'investissement de revalorisation du centre bourg, initiée par la réfection de la rue commerçante Jean Jacques Rousseau, devrait se poursuivre, en 2025, par l'aménagement du quartier dit de l'Équerre avec des espaces piétonniers, de jeux ou encore de verdure.

La continuité de cette volonté politique, s'accompagne également par la favorisation des équipements de stationnements et plus particulièrement, ceux attenants à la nouvelle école d'infirmières, Place Fouchou-Lapeyrade.

Enfin, concernant la fiscalité locale, les orientations budgétaires n'incluent pas, pour 2025, d'augmentation des taux d'imposition de la taxe foncière bâtie et non bâtie.

Les orientations budgétaires 2025

Budget principal – Commune

Section de fonctionnement

Elle s'équilibrerait à **7 660 000 €**. L'excédent de **717 414,27 €** constaté au compte administratif 2024 sera repris.

Dépenses : Pour ce budget de fonctionnement 2025, les dépenses à caractère général seraient maintenues à leur niveau de 2024, à savoir **2 150 000 €**. À des fins de valorisation du patrimoine municipal et de la maintenance afférente, la mise en œuvre du savoir-faire techniques de nos agents ainsi que la rigueur seront, cette année encore, l'objectif de l'ensemble des services municipaux afin de contenir les dépenses.

Afin de se conformer aux évolutions de dispositifs règlementaires et sécuritaires, il conviendrait d'actualiser, pour certains services municipaux, les différents plans d'intervention actuellement en vigueur. En effet, le Plan de Maîtrise Sanitaire du service de restauration scolaire ou encore le Plan Local d'Urbanisme, document référentiel du service urbanisme, doivent être révisés. Aussi, le poste « études » serait donc provisionné en conséquence et ce, pour un montant de **40 000 €**.

Comme évoqué en préambule, le taux des cotisations patronales CNRACL augmente, au 1^{er} janvier 2025, de 3 points, passant de **31,65 % à 34,65 %**, dont le coût supplémentaire est estimé à **25 000 €** pour la collectivité. Aussi, les charges de personnel seraient budgétées à hauteur de **3 630 000 €** intégrant également, le traditionnel Glissement Vieillesse Technicité. Vous trouverez ci-dessous l'évolution de la masse salariale ainsi que les effectifs communaux et ce, depuis 2014 :



Le Centre Communal d'Action Sociale s'est professionnalisé avec l'intégration d'un personnel diplômé et qualifié *Assistante Sociale/CESF*, permettant le développement des nouvelles actions de prévention. Pour cela, la participation annuelle de la commune serait augmentée à hauteur de **240 000 €**.

Le concours financier de la ville de Lesparre Médoc auprès des associations serait également maintenu à son niveau de 2024, à savoir le montant des subventions versées s'établirait à **160 000 €**.

Recettes : À la suite du récent vote de la Loi de Finances 2025, les services de l'État ont fait savoir à l'ensemble des collectivités que les notifications relatives aux dotations ainsi qu'aux bases fiscales seraient transmises, exceptionnellement, plus tardivement qu'habituellement, à savoir début avril.

Aussi, concernant la Dotation Globale de Fonctionnement dont l'enveloppe globale a été maintenue dans la Loi de Finances 2025, la prudence sera tout de même de rigueur. Les dotations et participations seraient donc inscrites à hauteur de **1 760 000 €**.

Toujours par principe de prudence, le produit fiscal des taxes ménages serait inscrit au budget prévisionnel pour **3 450 000 €**.

Enfin, le produit des services, redevances et ventes diverses serait prévu à **600 000 €**.

Section d'investissement

Elle s'équilibrerait à hauteur de **2 400 000 €**. Les nouvelles dépenses d'équipement s'établiraient à **1 000 000 €**. Elles concerneraient principalement :

- *La réfection des toits terrasses des écoles municipales,*
- *Le renouvellement du parc informatique de l'école élémentaire Maurice Beaugency,*
- *L'étude pour la réalisation d'un terrain de football synthétique sur la plaine des sports,*
- *Le programme de voirie 2025,*
- *La réhabilitation du parking, Place Fouchou Lapeyrade – École d'Infirmières,*
- *L'aménagement du quartier de l'Équerre.*

A ces nouveaux investissements, s'ajoutent les restes à réaliser, en dépense, qui s'élèvent à **221 749,50 €** et se composent essentiellement de l'extension du déploiement du système de vidéoprotection et du réseau d'eau pluviale Chemin de la Mouline.

Afin d'assurer l'équilibre des dépenses d'équipement, les recettes d'investissement intègreraient essentiellement de l'autofinancement, l'excédent de fonctionnement capitalisé mais également le FCTVA ainsi que la taxe d'aménagement, perçus sur les permis de construire délivrés.

Pour mémoire, en recettes, les restes à réaliser concernent les subventions étatique et départementale relatives à l'éclairage du terrain d'Honneur et à l'informatisation des écoles et se portent à **19 000,00 €**.

Comme évoqué précédemment, le budget primitif serait équilibré sans recours à l'emprunt. Au 1^{er} janvier 2025, le capital restant dû s'établissait à **3 469 975,24 €**, soit 586 €/habitant. Le montant de l'annuité en 2025 s'élèverait à **648 823,94 €**.

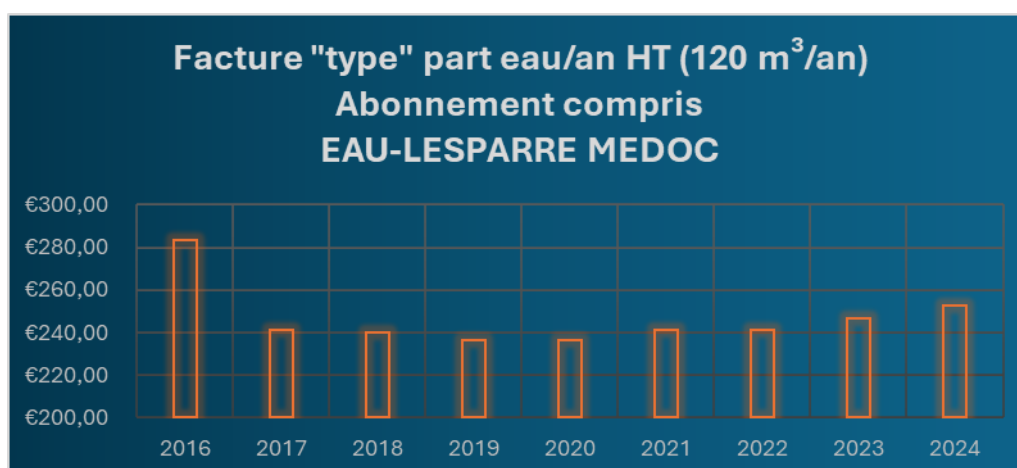
Budget annexe – Eau

Depuis le 1^{er} juillet 2016, sur décision de l'assemblée délibérante, les régies municipales d'eau et d'assainissement *dotées de la seule autonomie financière* sont assurées et gérées par la ville de Lesparre-Médoc.

Les différentes évolutions législatives et particulièrement la Loi Notre, ainsi que les évolutions des Services Publics Industriels et Commerciaux que sont l'eau et l'assainissement, ont engendré une réflexion quant à la modification des statuts actuels de ces régies.

En effet, il conviendrait davantage de doter les régies municipales d'eau et d'assainissement de la personnalité morale afin de favoriser leur autonomie par une entité juridique propre. Aussi, cette perspective pourrait connaître une prochaine application au 1^{er} juillet 2025.

Pour rappel, lors du conseil municipal de décembre 2024, il a été voté une augmentation des tarifs de l'eau pour l'année 2025, à savoir, + **4%** sur la part variable et + **2%** sur l'abonnement annuel.



Le budget annexe de l'eau, pour cette année, intègrera donc ces éléments.

La section d'exploitation s'équilibrerait à **900 000 €**. Le résultat constaté au compte administratif 2024, à savoir l'excédent de **332 834,12 €** sera intégré.

Les dépenses réelles s'établiraient à **770 000 €** comprenant notamment **160 000 €** de charge de personnel. Les charges à caractère général à hauteur de **200 000 €**, le reversement de la part Assainissement de l'eau facturée aux abonnées pour **265 000 €**, les redevances dues à l'Agence de l'Eau pour **100 000 €** constituent également ces charges de fonctionnement.

La facturation de l'eau aux abonnés serait estimée, jusqu'au 30 juin 2025, à **600 000 €** et constitue essentiellement les recettes réelles d'exploitation. Les prestations de service, à savoir, des frais liés aux nouveaux branchements d'eau ainsi que des frais annexes d'ouverture et/ou de fermeture de compteurs, se chiffraient à **25 000 €**.

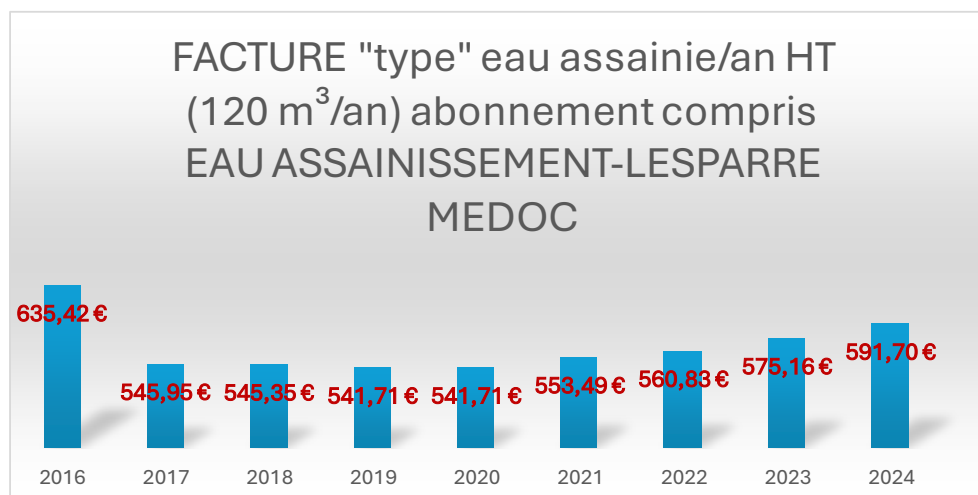
La section d'investissement s'équilibrerait à **370 000 €** et intégrerait essentiellement les restes à réaliser, en dépenses, d'un montant de **247 063,26 €**, comprenant la maîtrise d'œuvre et les travaux de réfection d'alimentation en eau potable pour la tranche conditionnelle « Chemin des Ânes » du secteur de St Trélody/Fongrouse ainsi que les travaux d'étanchéité du château d'eau.

Pour le financement de ces dépenses, l'équilibre serait assuré, majoritairement, par l'autofinancement, à hauteur de **125 000 €**, ainsi que par l'excédent de fonctionnement capitalisé de **182 000 €**.

Au 1^{er} janvier 2025, l'encours de la dette se monte à **747 345,12 €** avec une annuité, pour 2025, de **83 000 €**.

Budget annexe – Assainissement

A l'instar du budget annexe de l'eau, les évolutions juridiques programmées pour le 1^{er} juillet 2025 ainsi que l'augmentation des tarifs de l'assainissement collectif de **4 %** sur la part variable eau assainie et de **2 %** sur l'abonnement annuel seront intégrées au budget annexe de l'assainissement 2025.



La section d'exploitation s'équilibrerait à **660 000 €**. Le résultat constaté au compte administratif 2024, à savoir l'excédent de **302 160,67 €**, sera intégré.

Les dépenses à caractère général se porteraient à **150 000 €**. Les charges de personnel pour **140 000 €**, le reversement des taxes à l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour **60 000 €** et les charges financières (*remboursement des intérêts des emprunts*) pour **22 700 €** constitueraient également les dépenses réelles d'exploitation.

Les recettes réelles d'exploitation se chiffraient à **265 000,00 €** et se composeraient majoritairement de la vente d'eau assainie aux usagers.

Il est à préciser que les restes à réaliser de fonctionnement de 2024, relatifs au diagnostic permanent et périodique du système d'assainissement, seront inclus pour **56 520,00 €** en dépenses et **23 287,50 €** en recettes.

La section d'investissement s'équilibrerait à **300 000 €** intégrant le déficit de 2024 de **107 261,33 €**.

À des fins de précautions, en cas de nécessité de réaliser des travaux d'urgence sur le réseau d'assainissement, des crédits, à hauteur de **55 000 €**, seraient prévus. Il convient de rajouter également les restes à réaliser, en dépenses, qui se chiffrent à **19 981,43 €** et qui portent sur des renouvellements de pompes et le solde des travaux de dévoiement des réseaux eaux usées de la zone de Belloc.

Concernant la dette, le capital restant dû au 1^{er} janvier 2025 s'établit à **1 278 699,00 €**. Le montant de l'annuité en 2025 s'élèvera à **161 297,55 €**.

Les recettes nécessaires au financement de ces dépenses seraient essentiellement l'autofinancement composé des amortissements et de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour **300 000 €**.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
PREND ACTE DE LA TENUE DU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025



**Pour copie conforme
Le Maire**

A stylized, handwritten signature in dark ink, consisting of several sweeping strokes.

Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité

Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20250227-454-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 28/02/2025